

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 février 2011**  
~~~~~

**25EME CONCOURS DES VINS DE LA VALLEE DE L'HERAULT
MONTANT DES PARTICIPATIONS PRIVEES ET
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 février 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

Eric PALOC, Michel SAINTPIERRE, Jean-Pierre BERTOLINI, Fabienne GALVEZ, Agnès CONSTANT, Didier LAMONT, Jean-François RUIZ, Georges PIERRUGUES, Jean-François CADILHAC, Jérôme CASSEVILLE, Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, Philippe SALASC, Michel COUSTOL, Jean-Pierre GABAUDAN, Franck DELPLACE, Jean-Pierre PECHIN, Martine BONNET, Catherine JOSIEN, Jacques DONNADIEU, André YVANEZ, Louis VILLARET, Bernard JEREZ, Claude CARCELLER, Jean-Pierre DURET, Eric CORBEAU, Gérard CABELLO, Robert POUJOL, René GOMEZ, Maguelonne SUQUET, Anne-Marie DEJEAN, Christian LASSALVY, Jean-Marcel JOVER, Maurice DEJEAN, Hélène BARRAL, Jean-Claude MARC, Jacky GALABRUN - Bernard CAUMEL suppléant de Daniel REQUIRAND, Olivier LECOMTE suppléant de Sylvie CONTRERAS, Alain CALAS suppléant de Marie-Claude BEDES, Jean-Luc CROIZIER suppléant de Bernard DOUYSET

Procurations :

Excusés :

Cyrille CADARS, Frédéric GREZES

Absents :

François GASTAN, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL

Quorum : 23	Présents : 40	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------



Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault organisera en 2011 la 25ème édition du Concours des Vins de la Vallée de l'Hérault,

Considérant que cette manifestation a vocation à faire une promotion individuelle et collective des meilleurs produits de notre territoire,

Considérant que cette valorisation se fait principalement par la mise en place d'un plan de communication pour la diffusion des résultats : soirée de remise des prix, achats d'encarts publicitaires dans la presse locale et nationale spécialisée, diffusion d'une carte des vins avec l'ensemble des gagnants, impression de médailles adhésives sur les bouteilles primées, etc,

Considérant qu'il est également proposé de valoriser la qualité des vins produits sur le terroir, en aidant financièrement les médailles d'or 2011 à participer au salon professionnel VINISUD en janvier 2012 (participation à hauteur de 25% du prix du stand dans la limite de 400 €),

Considérant que le concours des vins est un excellent moyen de créer une dynamique territoriale dans une atmosphère conviviale, permettant aux viticulteurs de comparer leurs produits et d'échanger sur leurs pratiques,

Considérant que depuis 2004, la Communauté de communes enregistre un nombre croissant de participants, confirmant l'ancrage territorial de ce concours et l'intérêt des producteurs pour cette opération,

Vu que le montant de l'opération voté dans le cadre du vote du BP 2011 est de 107 000 € TTC,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✕ D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci – dessous,

**Plan de financement prévisionnel
25ème Concours des vins de la Vallée de l'Hérault**

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Communication générale	19 800,00 €	19%	Conseil général de l'Hérault	30 000,00 €	28%
Annonce et insertion publicitaire	68 700,00 €		Conseil régional Languedoc Roussillon	15 000,00 €	14%
Organisation du concours	5 300,00 €		Privés - producteurs	5 300,00 €	5%
Fêtes et cérémonie	13 200,00 €				
			PART FINANCEURS	50 300,00 €	47%
			PART CCVH	56 700,00 €	53%
TOTAL TTC	107 000,00 €	19%	TOTAL TTC	107 000,00 €	100%

- ✕ **De solliciter** le soutien financier des partenaires publics à savoir :
 - le Conseil Général de l'Hérault pour un montant de 30 000 €,
 - le Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour un montant de 15 000 €,
 - tout autre partenaire financier public qui souhaiterait soutenir cette opération, dans une limite de 80% de financements extérieurs (publics et privés).
- ✕ **De valider** le montant des recettes privées à percevoir, à savoir :
 - au titre de la participation des caves au Concours :
 - .15 € TTC/produit présenté pour les vins blancs, rosés ou rouge
 - .8 € TTC/produit présenté pour les vins spéciaux de type Carthagène et vins passerillés (non éligibles au « grand prix » du fait de volumes de production souvent faibles)
- ✕ **De fixer** le prix du repas de remise des prix à 28 € TTC/personne (tarif grand public)
- ✕ **D'autoriser** Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement joint en annexe,
- ✕ **D'autoriser** Monsieur le Président à engager et signer les formalités afférentes à ce dossier, y compris les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 407 le
Publication le **28 FEV. 2011**
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le **25 FEV. 2011**
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



RAPPORT 2.12 <i>Rapporteur : Michel SAINTPIERRE</i>	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
25EME CONCOURS DES VINS DE LA VALLEE DE L'HERAULT	
MONTANT DES PARTICIPATIONS PRIVEES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS	

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault organisera en 2011 la 25ème édition du Concours des Vins de la Vallée de l'Hérault, qui a vocation à faire une promotion individuelle et collective des meilleurs produits de notre territoire.

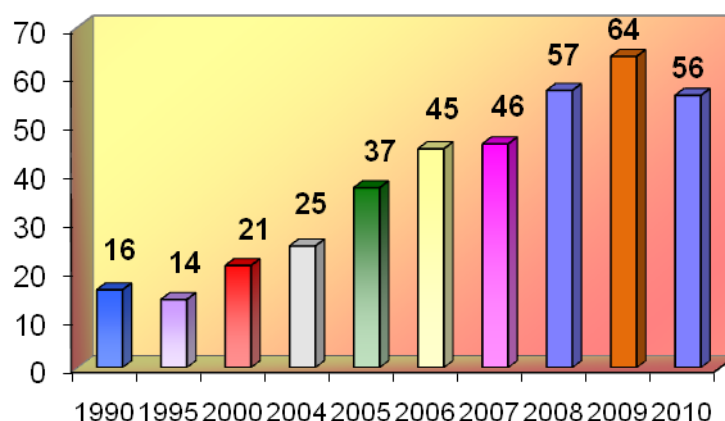
Cette valorisation se fait principalement par la mise en place d'un plan de communication pour la diffusion des résultats : soirée de remise des prix, achats d'encarts publicitaires dans la presse locale et nationale spécialisée, diffusion d'une carte des vins avec l'ensemble des gagnants, impression de médailles adhésives sur les bouteilles primées, etc. Elle trouve également son prolongement dans d'autres actions menées par la Communauté de communes, en particulier dans le cadre de « A vivre ! La Foire-Expo », organisée chaque année.

Il est également proposé de valoriser la qualité des vins produits sur le terroir, en aidant financièrement les médailles d'or 2011 à participer au salon professionnel VINISUD en janvier 2012 (participation à hauteur de 25% du prix du stand dans la limite de 400 €).

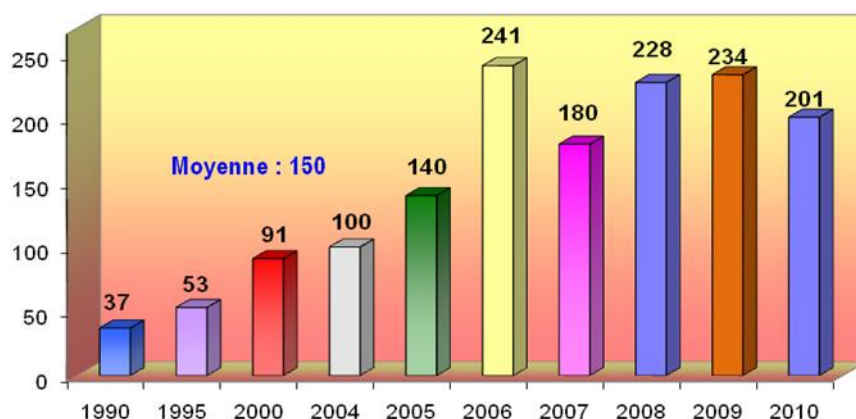
Au delà de l'aspect promotionnel, le concours des vins est un excellent moyen de créer une dynamique territoriale dans une atmosphère conviviale, permettant aux viticulteurs de comparer leurs produits et d'échanger sur leurs pratiques.

Depuis 2004, la Communauté de communes enregistre un nombre croissant de participants, confirmant l'ancrage territorial de ce concours et l'intérêt des producteurs pour cette opération.

EVOLUTION DU NOMBRE DE CAVES PARTICIPANTES



EVOLUTION DU NOMBRE DE PRODUITS



Le montant de l'opération voté dans le cadre du vote du BP 2011 est de 107 000 € TTC.

Afin de limiter l'autofinancement de la Communauté de communes, il convient dès à présent de :

- solliciter le soutien financier des partenaires publics à savoir :
 - o le Conseil Général de l'Hérault pour un montant de 30 000 €,
 - o le Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour un montant de 15 000 €,
 - o tout autre partenaire financier public qui souhaiterait soutenir cette opération, dans une limite de 80% de financements extérieurs (publics et privés).
- délibérer sur le montant des recettes privées à percevoir, à savoir :
 - o au titre de la participation des caves au Concours :
 - 15 € TTC/produit présenté pour les vins blancs, rosés ou rouge
 - 8 € TTC/produit présenté pour les vins spéciaux de type Carthagène et vins passerillés (non éligibles au « grand prix » du fait de volumes de production souvent faibles)
 - o pour le repas de remise des prix : 28 € TTC/personne (tarif grand public)

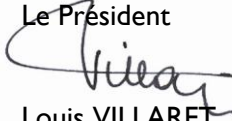
Ci-joint, le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
<u>Plan de financement prévisionnel</u>					
25ème Concours des vins de la Vallée de l'Hérault					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Communication générale	19 800,00 €	19%	Conseil général de l'Hérault	30 000,00 €	28%
Annonce et insertion publicitaire	68 700,00 €		Conseil régional Languedoc Roussillon	15 000,00 €	14%
Organisation du concours	5 300,00 €		Privés - producteurs	5 300,00 €	5%
Fêtes et cérémonie	13 200,00 €				
			PART FINANCEURS	50 300,00 €	47%
			PART CCVH	56 700,00 €	53%
TOTAL TTC	107 000,00 €	19%	TOTAL TTC	107 000,00 €	100%

Je propose donc à l'Assemblée :

- ✕ **D'approuver** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- ✕ **D'approuver** le montant des participations privées et subventions publiques sollicitées par la Communauté de communes au titre de l'opération,
- ✕ **D'autoriser** Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement,
- ✕ **D'autoriser** Monsieur le Président à engager et signer les formalités afférentes à ce dossier, y compris les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Le Président



Louis VILLARET